



Association Européenne des
Conservatoires, Académies de
Musique et Musikhochschulen

NOTES À L'USAGE DES INSTITUTIONS SOUHAITANT ADHÉRER À L'AEC

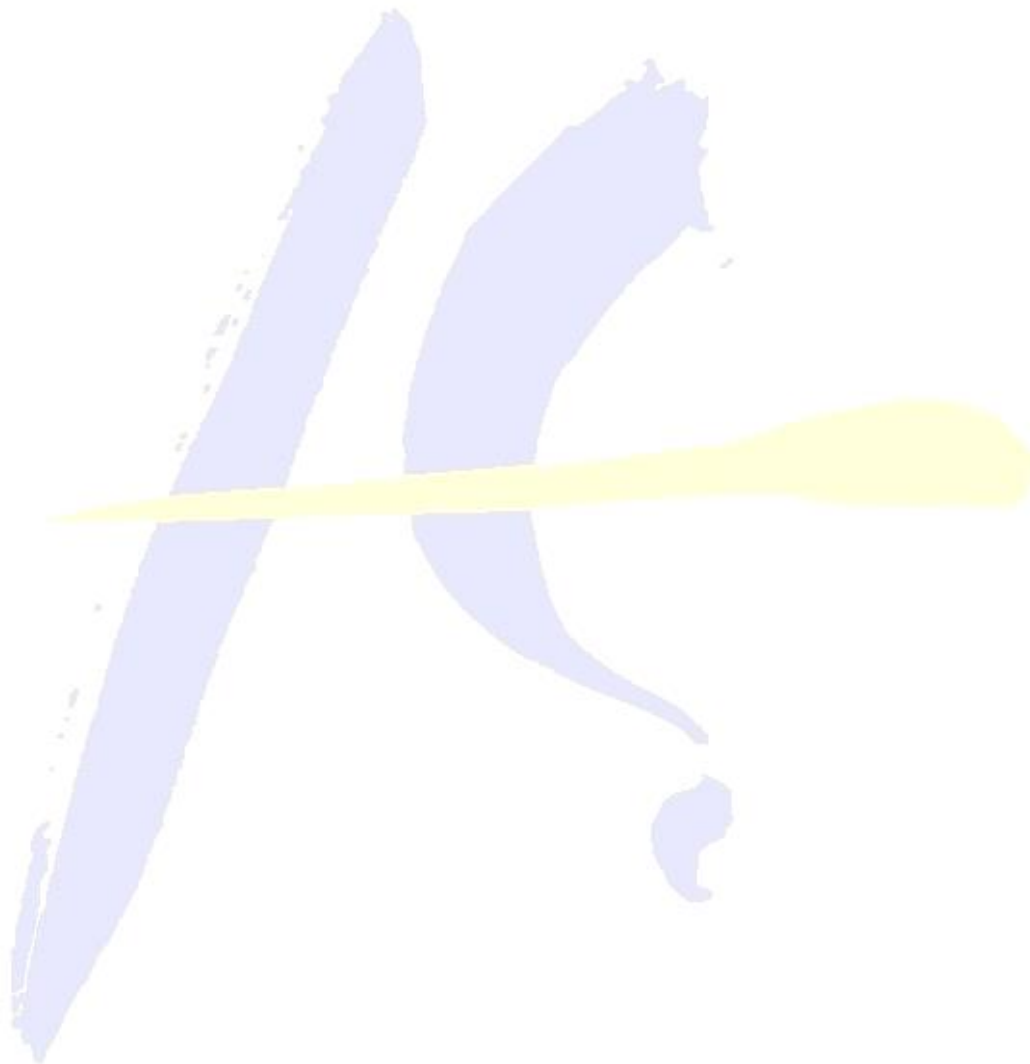
Association Européenne des Conservatoires, Académies
de Musique et Musikhochschulen (AEC)

AEC · Avenue des Celtes/Keltenlaan 20 · 1040 Etterbeek, Brussels · Belgique

Tel +32 2737 1670 · Fax +32 2737 1679 · E-mail info@aec-music.eu · <http://www.aec-music.eu/>

Table des matières

Introduction :.....	2
Avantages de l'adhésion :.....	3
Adhésion :.....	5
Cotisations d'adhésion :.....	6
Demande d'adhésion :.....	7



Introduction :

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'AEC et de votre intention d'adhésion. L'AEC est une organisation associative de conservatoires de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES/EHEA) et au-delà. Elle compte actuellement 300 institutions membres. Leur engagement actif au sein de l'Association et pour les valeurs qu'elle défend est une de ses grandes forces. La Vision de l'AEC est résumée dans la déclaration suivante :

L'AEC aspire à être la voix de l'enseignement musical supérieur en Europe et un porte-parole influent des meilleurs éléments du secteur dans le monde. L'AEC voit la discipline de l'enseignement musical supérieur comme une quête d'excellence dans trois domaines : la pratique artistique (pratique et création musicale) ; l'apprentissage et l'enseignement (transmission d'une connaissance et d'une compréhension de la musique) ; la recherche et l'innovation (l'exploration de nouvelles connaissances et compréhensions de la musique et de leurs applications innovantes). L'AEC cherche à promouvoir tous ces éléments et à encourager la diversité et le dynamisme des approches dans les différents établissements, pays et régions.

Nous espérons que vous partagerez cette vision et souhaitez rejoindre la communauté des institutions qui, en qualité de membres de l'AEC, l'ont prise pour guide. Nous pensons que l'adhésion à l'AEC comporte de nombreux avantages pour les institutions, et nous en exposons certains ci-dessous.

Parallèlement, nous espérons que vous comprendrez la nécessité de réaliser une évaluation de votre institution afin de nous assurer qu'elle réponde à nos critères d'adhésion. Ainsi, lorsque nous devons intervenir auprès des politiques et autres dirigeants ou organismes influents au nom des institutions que nous représentons, nous pouvons le faire en étant parfaitement certains que nos déclarations s'appliquent à tous nos membres. De cette manière, également, l'acceptation d'une institution parmi nos membres confirme, de facto, ses références de fournisseur d'enseignement musical supérieur ou d'organisation étroitement liée à cette activité. Vous trouverez ci-après le détail des critères d'adhésion.

Avantages de l'adhésion :

Nous pensons que les avantages d'une adhésion sont multiples et considérables. En voici les principaux :

- **La force du nombre** : Un des avantages majeurs de l'adhésion à l'AEC est la mise en relation avec près de 300 institutions similaires aux ambitions, problèmes et intérêts analogues. Les conservatoires sont souvent de petites institutions au sein d'un paysage national de l'enseignement supérieur et leurs voix individuelles sont parfois négligées. Faire partie du réseau des adhérents de l'AEC signifie partager une plateforme d'où les intérêts et les préoccupations de l'enseignement musical supérieur peuvent être diffusés haut et clair.
- **Le partage de l'information** : Les filières mises en place par l'AEC permettent aux institutions de partager mutuellement l'information et de trouver les partenaires adéquats de leurs projets et événements. Le Bureau de l'AEC diffuse aussi régulièrement des nouvelles, des conseils et des informations d'intérêt général à tous les membres. Grâce à ses amples bases de données, en constante expansion, l'AEC peut fournir aux institutions toutes les statistiques et les données sur l'enseignement musical supérieur européen dont elles ont de plus en plus besoin pour dialoguer avec les ministères, les contributeurs, les agences d'assurance qualité etc.
- **Les rencontres** : Depuis sa création, l'AEC s'attache en priorité à aider les personnels des conservatoires à se rencontrer, hors des contraintes du cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes et dans des environnements propices à la réflexion, à la discussion et aux idées nouvelles. L'AEC organise aujourd'hui jusqu'à cinq rencontres annuelles pour ses membres, chacune ciblant des groupes et des intérêts particuliers. En voici un bref sommaire (pour plus d'information, consulter le site internet de l'AEC) :
 - ❖ Le Congrès annuel de l'AEC a lieu chaque année en novembre, dans un pays différent : les représentants de toutes les institutions membres se rencontrent pour débattre de thèmes spécifiques, échanger des informations et élargir leurs réseaux professionnels et personnels. Le Congrès annuel sert aussi de plateforme d'information pour les membres sur les avancées des projets de l'AEC et sur les derniers développements de l'enseignement supérieur au niveau européen. L'Assemblée générale de l'AEC, avec le Forum d'information, est un autre élément important du congrès annuel.
 - ❖ Autre événement : la Rencontre annuelle des coordonateurs des relations internationales des conservatoires européens. Elle est destinée au personnel administratif et enseignant des conservatoires européens impliqués dans les programmes de relations internationales et les programmes européens (type ERASMUS), ainsi qu'aux institutions qui ne sont pas encore familiarisées avec ces programmes, mais souhaiteraient s'y engager.
 - ❖ De plus, l'AEC organise des ateliers et des séminaires sur des thèmes spécifiques, en rapport avec un projet européen particulier ou un genre ou un sujet spécifique à l'enseignement musical supérieur. L'AEC gère actuellement les trois plateformes suivantes : Plateforme AEC Pop & Jazz (PJP), Plateforme AEC Musique ancienne (EMP) et Plateforme européenne pour la recherche artistique en musique (EPARM).
- **L'ouverture de nouvelles perspectives** : L'AEC a fait une démarche délibérément proactive en s'engageant dans les réformes de l'enseignement supérieur instaurées par les ministres européens de l'enseignement à travers le Processus de Bologne. La philosophie de l'AEC est qu'il est préférable que ces processus soient mis en œuvres par des gens qui comprennent la musique - à savoir les musiciens eux-mêmes. En conséquence, un travail pionnier a été effectué dans le cadre d'une série de projets menés à l'instigation de l'AEC. Suite à leur participation à ces activités, nombre de personnes issues des institutions membres de l'AEC sont aujourd'hui de véritables experts dans les domaines des acquis de l'apprentissage, des compétences, de l'assurance qualité etc. Le processus continue dans le cadre de nouveaux projets.
- **Les publications** : L'AEC dispose à présent d'un important catalogue de manuels et autres documents spécifiquement conçus à l'usage des institutions membres et de leur personnel. Généralement issus du terrain, les auteurs savent d'expérience ce qui est pertinent ou non. Ce catalogue ne cesse de s'enrichir. Dans la mesure du possible, les ouvrages sont disponibles en anglais, allemand et français -

voire parfois en d'autres langues européennes. Les nouvelles parutions sont distribuées aux membres dans la langue appropriée, et un éventail de publications est présenté à chaque événement AEC.

- **Le conseil** : Reconnaissant la valeur des savoirs que représentent ces membres, AEC tient registre des personnes et de leurs domaines de compétences. Les membres peuvent consulter ces listes pour trouver les experts appropriés pour des visites et autres activités de conseil. Lorsqu'elle dispose des fonds nécessaires, l'AEC est parfois en mesure de contribuer à ces visites, par une aide financière ou logistique.
- **L'accréditation** : De nombreux conservatoires se soumettent aujourd'hui aux procédures d'accréditation qui deviendront un élément récurrent du cycle d'assurance qualité. L'AEC a élaboré des procédures d'amélioration de la qualité spécialement adaptées, que les institutions membres peuvent appliquer indépendamment des évaluations officielles ou, souvent, conjointement avec elles. L'AEC a déjà collaboré avec des agences nationales d'accréditation dans plusieurs pays européens dans le cadre de procédures conjointes d'accréditation.
 - **Récolter les avantages** : Les membres de l'AEC s'acquittent d'une cotisation annuelle. Ceci leur permet de bénéficier de tarifs préférentiels lors de leur inscription à tous les événements organisés par l'Association. Depuis 2013, et le lancement du nouveau site internet de l'AEC, l'adhésion donne également accès à une page réservée aux membres. Ils y trouvent une information plus complète que celle disponible pour les visiteurs, peuvent télécharger des versions électroniques complètes des publications de l'AEC (dont seuls de brefs extraits sont accessibles au grand public) et se procurer des versions imprimées à tarifs préférentiels. Par ailleurs, depuis 2016 les membres peuvent afficher des offres d'emploi sur la plateforme d'offres en ligne de l'AEC (AEC vacancies platform).

Adhésion :

L'AEC distingue deux catégories de membres - membre actif et membre associé - définies selon les critères ci-dessous. Toutes les actions et interactions de l'AEC sont ouvertes aux deux statuts, sans distinction, à une exception près : le droit de voter à l'Assemblée générale de l'AEC, pendant le Congrès annuel. Les Statuts de l'AEC stipulent que le droit de vote est réservé aux membres actifs, mais les membres associés sont invités à assister et à participer aux débats de l'assemblée. Les membres associés payent le tarif d'adhésion le plus bas et ont les mêmes droits et privilèges d'adhésion que les membres actifs.

Membre actif :

Les Statuts de l'AEC et le Règlement interne considèrent ce statut « pour les conservatoires, académies ou universités de musique, Musikhochschulen et autres institutions équivalentes INTRA Europe¹, dont les cursus professionnels visent à former les étudiants au métier de musicien². »

¹ Le terme « Europe » désigne l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA) plus les pays identifiés pour une coopération accrue sous l'égide de la Politique européenne de voisinage.

² La proposition signifie que l'institution offre des programmes dont certains sont supérieurs au Niveau 4 du Cadre européen de qualification (EQF) ou son équivalent, et satisfont aux grandes lignes de la description de ces programmes tels qu'ils figurent dans le Manuel de l'AEC « Tuning : Points de Référence pour la création de formations diplômantes en musique ».

Membre associé :

Les Statuts de l'AEC considèrent ce statut :

1. Pour les conservatoires, académies ou universités de musique ou institutions équivalentes EXTRA Europe qui offrent le même niveau de formation que celui indiqué ci-dessus.
2. Pour les autres organisations EN and HORS Europe qui sont actives dans le domaine de la formation musicale professionnelle ou qui ont des relations avec celui-ci.

Par exemple :

- Les institutions d'enseignement supérieur offrant un enseignement musical, mais pas dans la perspective professionnelle spécifique rencontrée dans les conservatoires et leurs équivalents ;
- Les institutions actives dans la formation au métier de musicien, mais seulement à des niveaux inférieurs à l'enseignement supérieur ;
- Les institutions et organisations concernées par le métier de musicien sous l'une ou l'autre de ses formes, et dont une partie du travail est clairement reliée à l'enseignement musical supérieur et à ses institutions.

Cotisations d'adhésion :

Le tableau tarifaire ci-dessous présente les cotisations annuelles d'adhésion de l'AEC pour 2017:

Les frais d'adhésion sont révisés annuellement. Lors de l'Assemblée générale de Zagreb en novembre 2017, le Conseil a proposé les 7 cotisations suivantes, calculées selon les dernières données sur le produit national brut (PNB) (2016):

	Règlement effectué avant le 1 ^{er} mai 2018 : tarif « earlybird »	Règlement effectué après le 1 ^{er} mai 2018
Membres actifs Catégorie 1	€ 1050,53	€ 1107,37
Membres actifs Catégorie 2	€ 1034,29	€ 1092,14
Membres actifs Catégorie 3	€ 970,34	€ 1029,21
Membres actifs Catégorie 4	€ 897,26	€ 955,12
Membres actifs Catégorie 5	€ 781,55	€ 839,41
Membres actifs Catégorie 6	€ 749,07	€ 806,93
Membres actifs Catégorie 7	€ 717,61	€ 774,45
Membres associés	€ 749,07	€ 806,93

1: Luxembourg, Norvège, Suisse, Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Autriche, Suede, Irlande, Islande, Belgique, Finlande, R-U, France.

2: Italie.

3: Israël, Espagne, Chypre, Slovénie, Repub. Tchèque

4: Portugal, Slovaquie, Estonie, Grèce, Lituanie, Pologne, Hongrie, Lettonie

5: Turquie, Kazakhstan, Russie, Croatie, Roumanie

6: Belarus, Bulgarie, Liban, Macédonie, Serbie, Albanie, Egypte, Bosnie Herzégovine.

7: Géorgie, Arménie, Ukraine

Demande d'adhésion :

Nous espérons que l'information fournie ci-dessus vous incitera à faire une demande d'adhésion dans la catégorie adéquate. En cas de doute, et si vous ne trouvez pas les explications nécessaires sur le site internet de l'AEC, n'hésitez pas à contacter le Coordinateur du Bureau de l'AEC à l'adresse suivante : info@aec-music.eu.

Toute adhésion commence par la constitution d'un dossier de demande. Celui-ci doit comporter :

- Une copie dûment remplie du formulaire d'adhésion disponible sur le site de l'AEC ;
- Une lettre officielle du directeur de votre institution, sur papier à en-tête et avec le cachet de l'institution, le cas échéant, exposant votre souhait d'adhérer à l'association (ainsi que le statut auquel vous prétendez : membre actif ou membre associé) ;
- Une brève présentation de votre institution et de ses activités (par ex. un guide des études ou toute autre information pertinente) pour étayer votre choix de l'un ou l'autre statut.

Les demandes d'adhésion à l'AEC - comme membre actif ou membre associé - sont à adresser à info@aec-music.eu.

Nous traiterons votre demande le plus rapidement possible à réception mais nous vous prions de comprendre que l'acceptation ou le rejet d'une candidature est une décision officielle du Conseil de l'AEC qui ne se réunit que cinq fois par an.

Nous sommes à votre écoute et nous réjouissons de vous compter peut-être bientôt parmi nous.

Pour plus d'information sur l'AEC, veuillez consulter le site internet :

<http://www.aec-music.eu>.